

**Santé** Dans les locaux de l'hôpital des Marches de Bretagne

## Un nouveau service à domicile



De gauche à droite : Xavier Henry (directeur), Elise Bourgeois (infirmière), Rémy Coudron (président HAD 35), Gilles Châtel (trésorier), Marie-Georges Monnier (aide-soignante) et Jean-Charles Repéssé (médecin coordonnateur).

**L'association HAD 35 a emménagé dans 150 m<sup>2</sup> de locaux de l'hôpital des Marches de Bretagne à Saint-Brice. L'inauguration avait lieu mardi.**

Ce qui est nouveau : « On a voulu s'installer dans le territoire et avoir une équipe plus localisée », annonce Rémy Coudron, le président de l'association HAD 35 qui rayonne dans toute l'Ille-et-Vilaine<sup>(1)</sup> depuis 2004.

**HAD signifie hospitalisation à domicile.** L'association basée à Rennes, et autorisée par l'Agence régionale de santé, rayonne sur 90 communes, emploie 80 équivalents temps plein et accompagne 120 patients par jour.

*attentes des personnes éligibles à l'hospitalisation à domicile et d'augmenter notre capacité de prise en charge », estime Rémy Coudron qui précise : « Il s'agit d'un outil complémentaire. Nous travaillons avec tous les acteurs de santé.*

**Le statut : établissement de santé privé à but non lucratif.** Autrement dit, « on répond à toutes les contraintes et on assume toutes les responsabilités d'un établissement sanitaire classique ». Les soins sont dispensés par des professionnels du HAD ou libéraux sous convention.

### Sur prescription médicale

**Qui est éligible ?** « Le premier critère est médical : des soins techni-

cicatrisation, les soins palliatifs, l'obstétrique dans certains cas ou encore une dépendance lourde peuvent être pris en charge aux mêmes conditions qu'une hospitalisation ordinaire, c'est-à-dire sur prescription médicale.

**Les avantages :** le maintien à domicile présente des vertus pour le patient mais il est aussi moins coûteux (180€ par jour en moyenne contre 7 à 800€ en institution) et permet de désengorger des hôpitaux déjà surchargés.

**La complémentarité avec d'autres services,** comme les soins infirmiers à domicile (SSIAD) qui seront également bientôt hébergés par l'hôpital local, est une volonté clairement affichée.